

DELIBERATION N° 2003/05-05 - AIDE A LA RECONSTRUCTION DU CHATEAU DE LUNEVILLE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée le sinistre dont a été victime le Château de Lunéville, lors d'un terrible incendie qui s'est produit le 2 janvier 2003.

Une association « Lunéville, Château des Lumières », a été créée en février dernier par le Département, la Région, les villes duciales de Commercy, Lunéville et Nancy, et par les médias régionaux, afin d'organiser une mobilisation de soutien.

Une souscription publique est lancée pour collecter des fonds destinés à la reconstruction de cet édifice.

La Ville de Ludres s'associe à cette grande œuvre commune et apporte son soutien financier que Monsieur BOILEAU propose de fixer à 1 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide financière de 1 000 € pour soutenir l'action de l'Association de reconstruction du Château de Lunéville, et manifester sa solidarité,
- d'inscrire cette somme au budget en cours.